



Aider moi a récupérer mon enfant

Par **rafael31**, le **09/12/2013 à 21:37**

Bonjour,

Je reviens vers vous a fin de trouver des chemins pour sauver mon petit garçon de 6 mois ..pour l 'instant il vie avec ça mère au ccas de Toulouse.Il na pas encore pris mon nom parce-que j'ai peur que la mère me le prends . au faite j'ai connu cette femme sur un site internet et elle c'est présenter comme quelqu'un de réglo ...mais en fin de compte elle avait une autre vie et une autre identité est toute est faut. avec une fausse identité en plus .

Donc elle a décider de me prendre l'enfant de chez moi et rester au Ccas et elle ma assigné devant la justice avec une fausse identité complice avec son avocat au tan que française de Nationalité . se qui est totalement faux , et elle demande l'autorité parental pour mon fils a elle seul . j'ai une avocate mais je souhaiterait savoir d'avantage parce-que je ne peut laisser mon garçon entre les mains d'une escroc prostituée ...es que apres la reconnaissance je vais pouvoir élevé mon enfant dignement ou c'est la mère qui va me le prendre... mais en France la voix du père n'est pas entendue c'est se que j'arrive pas a comprendre !!!!!

Merci de m'informer si vous avez une idée

Par **pseudozut**, le **09/12/2013 à 23:09**

bonsoir,

il faut reconnaitre le petit, demandez à votre avocat la marche à suivre

si vous avez peu de moen, peut etre auriez vous droit a l'aide juridictionnelle

faites une demande au Juge des Affaires Familiales de résidence de l'enfant

même si les droits ne sont pas trop donnés aux pères, ils le sont de plus en plus car vous etes de plus en plus nombreux à vouloir assumer votre role de père au sérieux

et qui ne demande rien n'a rien

voyez avec otre avocat, il est payé pour vous renseigner

courage

Par **rafael31**, le **10/12/2013 à 10:58**

Merci pseudozut c'est se que je suis entrain de faire..j'ai peur de perdre mes droits si je passe par juge d'ares les dires de la mère que elle ne veut pas qu'on passe par la, je sait que c'est mon fils et si je l'ai pas reconnue c'est juste par peur de le perdre.La mère a un passée tres trouble, vous avez que les avocats d'aujourd'hui non pas de sentiments se qui les motives.. c'est l'argent est c'est tout, c'est pour ça je cherche quelqu'un qui a eu deja le même problème...je vous remercie de m'avoir aider .

Par **pseudozut**, le **10/12/2013 à 12:01**

bonjour,

mais justement si vous ne le reconnaissez pas, vous allez le perdre

peu importe ce que dit la mère pour vous déstabiliser, faites la procédure car il n'y a que ça de reconnu et officiel

chaque cas est différent donc on ne peut que vous donnez des avis mais pas de conclusions réelles ; seuls les avocats et juges peuvent juger et définir une action officielle

faites une demande d'aide juridictionnelle

la mère ne veut peut etre pas passer par le JAF car elle a peur de perdre ses droits et la garde de son petit

donc, agissez vite et voyez pour une reconnaissance car sans ça, vous n'etes pas sensé etre le père

courage et agissez

Par **rafael31**, le **10/12/2013 à 12:32**

Merci pseudozut c'est se que je suis entrain de faire..j'ai peur de perdre mes droits si je passe par juge d'ares les dires de la mère que elle ne veut pas qu'on passe par la, je sait que c'est mon fils et si je l'ai pas reconnue c'est juste par peur de le perdre.La mère a un passée tres trouble, vous avez que les avocats d'aujourd'hui non pas de sentiments se qui les motives.. c'est l'argent est c'est tout, c'est pour ça je cherche quelqu'un qui a eu deja le même problème...je vous remercie de m'avoir aider .

Par **ref06**, le **10/12/2013 à 14:00**

Bonjour Raphael,

Je suis vraiment désolé pour ton situation. Mais comme a dit "pseudozut" dans son message, il faut demander à votre avocat la marche à suivre. Seul ton avocat peut t'aider et te guider tout au long de la procédure. Si tu es encore intéressé voila un avocat qui peut t'apporter l'aide en matière de droit de la famille: <http://www.xxxxxx/>

A bientôt,

Par **rafael31**, le **10/12/2013 à 14:04**

merci mais j'ai deja un avocat